



SMAEP du Pas des Bêtes
Syndicat Mixte d'Adduction
d'Eau Potable du Pas des Bêtes

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes**

Séance du 24 septembre 2024

Date de Convocation
13.09.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à 9 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du SMAEP à LAGARRIGUE sous la Présidence de Monsieur COLOM Vincent, Président.

Date affichage
27.09.2024

Présent(e)s : Mme CABROL Jacqueline, MM. AZAM Bernard, BATTUT Jean-Louis, BOULOGNE Fabrice, COLOM Vincent, GARRIGUES Jean-Pierre, GONÇALVES Manuel, LAVAGNE Jean-Paul, MATHIEU Francis, MONTAGNÉ François.

Nbre Délégué(e)s : 16
En exercice : 16

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme MADAULE Christiane (procuration à M. MATHIEU Francis), MM. CUCULLIÈRES David (procuration à M. COLOM Vincent), MARCOU Philippe (procuration à M. GARRIGUES Jean-Pierre), PHILIPPOU Didier (procuration à M. BATTUT Jean-Louis), RAYSSÉGUIER Christian (procuration à Mme CABROL Jacqueline), VAUTE Alain (procuration à M. BOULOGNE Fabrice).

Présent(e)s : 10
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

M. Jean-Louis BATTUT a été élu Secrétaire de séance.

Délibération 2024-029

Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Président pour la signature du marché public relatif au Groupement de Commandes avec la CACM - Hameaux de GREL de COLOMBIER et de RIVE, Commune de NOAILHAC.

Monsieur le Président, rappelle que le SMAEP DU PAS DES BÊTES a conclu une convention de groupement de commande avec la Communauté d'Agglomération de CASTRES-MAZAMET, dans le cadre de l'opération Commune de NOAILHAC : Hameaux du GREL, de COLOMBIER et de RIVE.

Vu la convention constitutive du groupement de commande avec la Communauté d'Agglomération de CASTRES-MAZAMET approuvé par la délibération n° 2024-002 du 26 Janvier 2024 ;

Vu la consultation lancée par le Coordonnateur du Groupement de Commande ;

Vu l'analyse des offres transmise par le Coordonnateur du Groupement de Commande ;

Vu la décision n° 2024/104 qui attribue le LOT N° 1 : réseaux, poste de refoulement, travaux sur déversoirs et regards au groupement EIFFAGE ROUTE GRAND SUD/ SAS ROSSI FRÈRES, 72 rue de l'Industrie, 81 100 CASTRES ;

Monsieur le Président propose de retenir l'entreprise EIFFAGE ROUTE GRAND SUD/ SAS ROSSI FRÈRES, 72 rue de l'Industrie, 81100 CASTRES pour un montant de :

- Partie EAU POTABLE - SMAEP DU PAS DES BÊTES : 149 112,82 €HT soit 178 935,38 €TTC

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical :

- Approuve de retenir l'entreprise EIFFAGE ROUTE GRAND SUD/ SAS ROSSI FRÈRES, 72 rue de l'Industrie, 81 100 CASTRES pour un montant de :
- Partie EAU POTABLE - SMAEP du PAS DES BÊTES : 149 112,82 €HT soit 178 935,38 €TTC
- Autorise Monsieur le Président à passer tous les actes relatifs à ce marché ;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- Autorise Monsieur le Président, à signer l'ensemble des documents et d'une façon générale à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette opération ;
- Autorise Monsieur le Président ou son Représentant à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance,

Jean-Louis BATTUT,



Le Président,

Vincent COLOM